

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE CHARLEVOIX

AVIS PUBLIC

**AUX RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE CHARLEVOIX**

Avis public est, par les présentes, donné par la directrice générale :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix, à une séance ordinaire tenue à la salle de délibérations du siège social de la MRC de Charlevoix, le mercredi 10 juin 2020, a adopté le Règlement numéro 183-20, règlement concernant le comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Charlevoix.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de Charlevoix au 4, Place de l'Église, à Baie Saint-Paul, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Baie Saint-Paul, ce onzième jour de juin de l'an deux mille vingt (2020).



Karine Horvath
Secrétaire-trésorière
Directrice générale